



Communauté de Communes de la Vallée d'Aulps

Compte rendu Conseil Communautaire Mardi 31 août 2010

Délégués présents avec droit de vote :

<u>La Vernaz</u> :	GARIN Jacqueline (DT) et HAUTEVILLE-LONGET Yves (DT)
<u>Seytroux</u> :	MORAND Jean-Claude (DT) et BOINNARD Catherine (DT)
<u>Saint Jean d'Aulps</u> :	GUILLAUME Bernard (DT) et COLLET Jean (DS)
<u>Essert-Romand</u> :	GAILLARD Roger (DT) et GARNIER Guy (DS)
<u>La Côte d'Arbroz</u> :	BAUD Marie-Thérèse (DT) et MUFFAT Sophie (DT)
<u>Montriond</u> :	LAGRANGE Georges (DT)
<u>La Forclaz</u> :	GALLAY Gilbert (DT) et GALLAY Cyrille (DT)
<u>Le Biot</u> :	MORAND Nathalie (DS)
<u>La Baume</u> :	COFFY Serge (DT) et POLLIEN Frédéric (DT)

Délégués présents sans droit de vote :

DUFOUR Michel (DS La Côte d'Arbroz), ROSSET Michel (DS Seytroux) et DEMESTE Isabelle (DS La Forclaz)

Délégués absents :

MUFFAT Serge (DT Montriond), PEERSMAN André (DS Montriond), LANCON Gérard (DT Essert-Romand), ADAMEC Gilbert (DT Le Biot), VULLIEZ Julie (DS La Baume) et LABAR Philippe (DS La Vernaz)

Délégués excusés :

CHARNAVEL Marie-Thérèse (DT Saint Jean d'Aulps) et TOURNIER Henri-Victor (DT Le Biot)

Autres personnes présentes :

PUGIN-BRON Stéphane (Directeur CCVA), MONTET Charles-Henri (Responsable financier) et AUGÉ Jean-Louis (Trésorier)

1- Point sur les réunions aux organismes extérieurs

- *Natura 2000 : réunion du 6 juillet 2010*

Stéphane PUGIN-BRON rappelle aux membres du Conseil Communautaire que la CCVA est candidate pour être la structure porteuse de la procédure Natura 2000. Lors d'une réunion organisée le 6 juillet 2010, les syndicats du Giffre et du Haut-Chablais ont donné leur accord de principe. Il faut désormais attendre l'arrêté du Préfet qui doit valider la composition du Comité de Pilotage. Ce Comité de Pilotage se réunira pour la première fois fin septembre / début octobre et devra désigner en son sein un Président et la structure porteuse.

- *Contrat de bassin des Dranses et de l'est lémanique*

Stéphane PUGIN-BRON informe les membres du Conseil Communautaire qu'un arrêté préfectoral du 29 juillet 2010 est venu fixer la composition du Comité de Pilotage : 87 membres, dont 52 élus, 9 représentants de l'Etat, 23 représentants des usagers et organisations professionnelles, et 3 membres invités.

2- Point sur les marchés attribués par la Présidente *Néant*

3- Maison de santé pluriprofessionnelle : choix du lieu d'implantation

Stéphane PUGIN-BRON souligne aux membres du Conseil Communautaire que la commission MGEN s'est réunie le 15 juillet 2010. Les points importants abordés au cours de cette réunion sont les suivants :

- nouvelle position de la commune de Saint Jean d'Aulps qui souhaite reprendre à son compte la négociation avec la MGEN,
- souhait de la commission de poursuivre le projet de maison de santé pluriprofessionnelle en créant une structure neuve,
- un terrain est à ce jour identifié comme potentiellement intéressant pour accueillir une maison de santé : la parcelle 464 située derrière l'EHPAD à Saint Jean d'Aulps.

	<i>Avantages</i>	<i>Inconvénients</i>
EHPAD	Parcelle unique de 2 837 m2	Terrain à acheter auprès d'un privé (<i>mais vendeur au prix d'env. 200 €/m²</i>)
	Synergie évidente avec l'EHPAD (<i>projet en cours d'accueil de jour mais extension actuellement refusée</i>)	
	Terrain en Zone UB (<i>constructions d'intérêt général autorisées</i>)	Urgence à négocier car autre acheteur avec un projet d'aménagement (<i>demande de CU déposée</i>)
	Possibilité de créer un arrêt de transport collectif	
	Places de parking possible	
	Possibilité de prévoir une DZ	
Proximité d'une pharmacie		

Estimation financière

<i>Coûts</i>	<i>Plan du Milieu (EHPAD)</i>
Foncier	560 000 €
<i>Travaux phase 1 (700m²)</i>	980 000 € à 1 050 000 €

Base de calcul pour une construction neuve : 1 400 €/m²
d'après benchmarking effectué pour 2 MSP : Saint Sauveur Lendelin (50490) et Lescheraines (73340) *coûts à actualiser car remontant à 2007 et 2001*

Calendrier prévisionnel optimal

- ✓ **Septembre 2010** : négociation pour l'acquisition du terrain choisi
- ✓ **Octobre 2010** : visite d'une maison de santé
- ✓ **Novembre 2010** : dépôt des dossiers de financement à l'ARS (*impossible sans au minimum une promesse de vente*)
- ✓ **1^{er} semestre 2011** : définition précise du projet et sélection d'un maître d'œuvre
- ✓ **2^{ème} semestre 2011** : réalisation des études de maîtrise d'œuvres (APS, APD et PRO)
- ✓ **1^{er} trimestre 2012** : lancement de l'appel d'offres
- ✓ **Été 2012** : lancement des travaux
- ✓ **Été 2013** : livraison de la première tranche

Jean COLLET précise que la commune de Saint Jean d'Aulps pourrait éventuellement vendre à la CCVA le terrain situé à côté du bureau d'accueil de l'office de tourisme.

Jacqueline GARIN estime que l'implantation de la maison de santé à côté de l'EHPAD est préférable et permettrait de soigner plus rapidement les personnes âgées s'y trouvant sans nécessiter de déplacement en ambulance. Elle ajoute qu'une telle implantation permettrait également plus facilement la circulation des hélicoptères de secours qui n'auraient alors pas à passer au dessus des habitations.

Madame la Présidente rappelle que le projet porte sur une maison de santé **pluriprofessionnelle** qui regroupera des généralistes, des infirmières, des salles de consultation décentralisées pour des spécialistes (dentiste, podologue, petite enfance...) et la PMI ainsi qu'un équipement radio. Elle précise que ce projet n'est pas incompatible avec l'installation d'un ou deux généralistes dans les locaux de Montriond, d'autant plus que cette installation permettrait de faire face dès aujourd'hui au départ des médecins de la Vallée d'Aulps. Elle ajoute qu'il sera également tout à fait possible à terme d'avoir deux généralistes dans la maison de santé tout en conservant un généraliste dans le cabinet de Montriond.

Madame la Présidente demande maintenant aux délégués présents de se prononcer sur le choix de ce terrain pour l'implantation de la maison de santé.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, s'exprime favorablement en faveur de l'implantation de la maison de santé sur ce terrain, et charge Madame la Présidente de négocier le prix de ce terrain avec M. COTTET-PUINEL.

Stéphane PUGIN-BRON ajoute qu'Henri-Victor TOURNIER, excusé à la réunion, s'est déclaré très satisfait de l'abandon du projet de la MGEN en faveur d'une construction neuve.

Madame la Présidente rappelle la composition de la commission « Maison de santé » :

- ✓ **CCVA** : Jacqueline GARIN, Cyrille GALLAY, Serge COFFY, Henri-Victor TOURNIER, Jean-Claude MORAND, Catherine BOINNARD, Marie-Thérèse CHARNAVEL, Bernard GUILLAUME, Roger GAILLARD, Guy GARNIER, Sophie MUFFAT et Georges LAGRANGE
- ✓ **SOS Santé Vallée d'Aulps** : Annick BUISSERET-MUTEL
- ✓ **Conseil Général** : Denis BOUCHET
- ✓ **Médecins** : Docteur DEWAELE (*ordre des médecins Vallée d'Aulps*), Docteur DELPORTE, Docteur DANIEL

Isabelle DEMESTE et Michel DUFOUR souhaiteraient intégrer cette commission.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, modifie la composition de la commission en conséquence.

4- Développement du haut-débit dans le Chablais

Stéphane PUGIN-BRON présente aux membres du Conseil Communautaire l'étude « Haut débit et très haut débit » réalisée par le SYANE concernant un projet de réseau d'initiative publique départemental (voir présentation ci-jointe). Il précise que le SIAC participerait financièrement à ce projet à hauteur de 2,5 millions d'euros environ, et qu'il demande à ce titre à ses structures adhérentes un accord de principe pour être partenaire technique et financier du projet. Il ajoute que Madame la Présidente a donné, par un courrier du 16 juillet 2010, un accord de principe, sous réserve de l'accord du Conseil Communautaire et à condition d'une répartition du financement à charge du SIAC selon les mêmes critères que ceux retenus pour le financement du contournement de Thonon-les-Bains.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, donne son accord pour être le partenaire technique et financier du SIAC dans le cadre du projet de réseau d'initiative publique départemental, sous réserve que le SIAC applique, pour la répartition du financement, les mêmes critères que ceux retenus pour le financement du contournement de Thonon-les-Bains.

5- Intercommunalité

5.1 Réponse du Sous-préfet au courrier de la CCVA

Madame la Présidente fait part aux membres du Conseil Communautaire de la réponse du Sous-préfet au courrier qui lui a été adressé le 16 juin 2010 concernant l'intercommunalité dans le Chablais. Les élus présents en prennent acte.

5.2 Point sur l'étude de Morzine / Les Gets

Madame la Présidente rappelle aux membres du Conseil Communautaire que les communes de Morzine et des Gets ont souhaité la réalisation d'une étude sur le périmètre de la future intercommunalité en Vallée d'Aulps et sur les compétences qui pourraient lui être confiées. Elle précise que la Vallée du Brevon a souhaité être associée à cette étude.

6- Statuts : point sur les délibérations

Stéphane PUGIN-BRON fait le point sur les délibérations des communes relatives à la modification n° 8 des statuts de la CCVA :

- | | |
|----------------------|----------------------------------------------|
| - La Vernaz | <i>Délibération du 9 juillet 2010</i> |
| - La Forclaz | <i>Délibération du 2 juillet 2010</i> |
| - La Baume | <i>Délibération du 2 juillet 2010</i> |
| - Montriond | <i>Délibération du 28 juillet 2010</i> |
| - Le Biot | <i>Délibération du 9 juillet 2010</i> |
| - Seytroux | <i>Délibération du 13 août 2010</i> |
| - La Côte d'Arbroz | <i>Délibération du 18 août 2010</i> |
| - Essert-Romand | <i>A l'ordre du jour du prochain conseil</i> |
| - Saint Jean d'Aulps | <i>A l'ordre du jour du prochain conseil</i> |

7- Balad'Aulps Bus : communication hiver 2010/2011

Stéphane PUGIN-BRON informe les membres du Conseil Communautaire de la réalisation pour cet hiver d'un dépliant unique « Transports publics de la Vallée d'Aulps » sur la base de celui de cet été avec

- les 2 lignes du Balad'Aulps Bus,
- les 7 lignes de Morzine,
- les 3 lignes des Gets,
- la ligne de Montriond,
- la ligne de Saint Jean d'Aulps.

Il souligne qu'un appel d'offres va être prochainement lancé en partenariat avec le Syndicat Intercommunal à la Carte de la Vallée d'Abondance pour avoir une charte graphique identique sur les

deux vallées. Pour ce faire, la CCVA et le SICVA doivent former un groupement de commande en vue de la passation d'un marché avec un prestataire commun, sachant que la CCVA sera le coordonnateur du groupement. Stéphane PUGIN-BRON souligne que l'intérêt de ce groupement est de bénéficier de prix attractifs. Il précise qu'il y aura bien 2 dépliant distincts, un pour la Vallée d'Aulps et un pour la Vallée d'Abondance, et que chacune des 2 collectivités ne paiera au prestataire que la partie qui la concerne.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise Madame la Présidente à signer avec le SICVA la convention constitutive du groupement de commande pour la passation de ce marché.

8- Gendarmerie

8.1 Point sur les travaux

Stéphane PUGIN-BRON souligne que les travaux de maçonnerie des 4 bâtiments devraient normalement être terminés début octobre. Il précise que l'objectif est d'avoir les 4 bâtiments hors d'eau en fin d'année (dont 2 hors d'air).

8.2 Signature du bail avec l'Etat

Stéphane PUGIN-BRON souligne la nécessité de signer le bail avec l'Etat afin d'officiallement lancer la 3^{ème} phase. Il rappelle qu'il s'agit d'un bail de 9 ans dont le montant annuel du loyer s'élève à 151 890,38 euros, ce qui correspond grosso modo à un remboursement d'emprunt de 2 510 000 euros au taux de 4,37% sur 30 ans (caractéristiques de l'emprunt souscrit avec la Caisse d'Epargne). Il précise que certaines modifications ont été apportées sur proposition de Georges LAGRANGE, notamment concernant la détermination de la date d'entrée en jouissance des lieux qui devra intervenir d'un commun accord dans les 3 mois suivant la date d'achèvement des travaux.

Le Conseil Communautaire, l'unanimité, autorise Madame la Présidente à signer le bail à passer avec l'Etat pour les futurs locaux de la gendarmerie de la Vallée d'Aulps à Montriond.

8.3 Demande de subvention au Ministère de l'Intérieur

Stéphane PUGIN-BRON rappelle qu'une subvention sera accordée par le Ministère de l'Intérieur à hauteur de 365 401 euros.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise Madame la Présidente à demander une subvention au Ministère de l'Intérieur pour la construction de la gendarmerie.

9- Questions diverses

9.1 Saisonniers au camping de La Baume

Madame la Présidente souligne aux membres du Conseil Communautaire que la commune de La Baume a donné, lors d'une réunion du conseil municipal en date du 27 août, un accord de principe pour à nouveau accueillir les saisonniers au camping cet hiver, selon les modalités suivantes :

- du 1^{er} décembre 2010 au 30 avril 2011,
- 15 emplacements au maximum,
- location du camping : 10 000 € la saison,
- accès uniquement à ceux qui ont un contrat,
- accueil, surveillance et contrôle par la CCVA.

Concernant le fonctionnement, Stéphane PUGIN-BRON propose de créer un poste à la CCVA pour organiser et contrôler le système (environ 10h/semaine dans le cadre d'un CAE Passerelle. Il précise que le Conseil Général devrait apporter, dans le cadre de la Politique Montagne 2011, une subvention de 10 000 à 12 000 euros. Il propose de fixer un tarif de location mensuel par emplacement.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, fixe à 80 euros le tarif de location mensuel par emplacement.

Madame la Présidente précise que chaque commune sur laquelle travaillent les saisonniers devra prendre en charge le coût de fonctionnement la concernant (accord de Morzine et des Gets à obtenir), sachant qu'il appartiendra à chaque commune de contacter les employeurs pour leur demander de financer l'hébergement de leurs saisonniers.

9.2 Création d'un emploi passerelle

Stéphane PUGIN-BRON propose aux membres du Conseil Communautaire de créer un CAE passerelle à la CCVA de novembre 2010 à octobre 2011 pour :

- gérer le camping de La Baume l'hiver (saisonniers),
- gérer le gymnase, la salle culturelle, la salle multiactivités et le matériel d'animation.

Le CAE passerelle est un contrat aidé destiné aux jeunes confrontés à des difficultés particulières d'insertion sociale et professionnelle.

- Conditions :
 - Jeunes de 16 à 25 ans, diplômés ou non,
 - CDD de 12 mois,
 - Temps plein ou temps partiel (*20 à 35h hebdomadaire*),
 - Réalisation d'un stage de 4 à 6 semaines dans une autre collectivité (mise à disposition gratuite),
- Aide de l'état : 75% du SMIC pour 24h / semaine.
- Coût mensuel :
 - Pour 35h au SMIC : env. 960 €/mois (*1 110 € net*),
 - Pour 26h au SMIC : env. 450 €/mois (*825 € net*)

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, charge Madame la Présidente de se renseigner plus précisément auprès de la Mission Locale du Chablais sur les modalités de création de ce poste.

9.3 Personnel

Afin de répondre à un besoin dû à des absences maladie et des congés en cours ou programmés aux services techniques, Stéphane PUGIN-BRON propose aux membres du Conseil Communautaire de prolonger la mise à disposition d'Hervé MERCIER, agent de la Forclaz, du 16 septembre au 30 septembre 2010.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de prolonger la mise à disposition d'Hervé MERCIER pour la période du 16 septembre au 30 septembre 2010.

9.4 Panneau du Réseau Bibli'Aulps

Jean-Claude MORAND rappelle qu'un nouveau logo a été adopté pour le Réseau Bibli'Aulps. Il souligne qu'il serait intéressant, pour les communes qui souhaitent réaliser un panneau devant leur bibliothèque, de se regrouper afin de partir avec le même prestataire et de disposer de panneaux plus ou moins similaires.

Stéphane PUGIN-BRON précise qu'une demande sera faite auprès de la responsable du réseau pour qu'elle contacte toutes les communes et recense les besoins en la matière.

9.5 Inauguration de la salle culturelle

Stéphane PUGIN-BRON informe les membres du Conseil Communautaire que l'inauguration de la salle culturelle de la Vallée d'Aulps à Saint Jean d'Aulps aura lieu **le 2 octobre 2010 à 18h.**

9.6 Tarifs Domaine de Découverte de la Vallée d'Aulps

Stéphane PUGIN-BRON proposent aux membres du Conseil Communautaire de fixer un tarif pour la mise à disposition, pour une demi-journée ou une journée, d'Arnaud DELERCE pour la réalisation d'une prestation intellectuelle au profit d'un organisme tiers à la CCVA.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, fixe les tarifs suivant pour la mise à disposition d'Arnaud DELERCE :

- 150 euros la demi-journée,
- 300 euros la journée.

9.7 Bilan de la Fête Médiévale 2010

Stéphane PUGIN-BRON présente quelques chiffres concernant le bilan de la Fête Médiévale 2010.

Entrées	2010	2009
Adultes	2719	2443
Enfants	969	837
Groupes adultes / enfants	137	174

Soit un total de **3 825 entrées payantes** (3 454 en 2009 / +11%), sur 2 jours, auxquelles s'ajoutent 70 invitations ou lots (Le Messenger et France Bleu Pays de Savoie) et plus de 200 gratuits pour les moins de 6 ans et les personnes costumées, ce qui fait un total d'environ **4 100 visiteurs !**

Répartition des entrées sur les 2 jours

Samedi : 43,2% des entrées payantes
(34,5% en 2009)

Dimanche: 56,8% des entrées payantes
(65,5% en 2009)

	% des entrées	% des recettes
Adultes	71 % (70,7% en 09)	83,5 %
Enfants	25,4 % (24,2% en 09)	14,9 %
Groupes	3,6 % (5,1% en 09)	1,6 %

Détail des recettes

Billetterie

2010 : 19 527,00 €

2009 : 10 526,50 €

Tisanerie

2010 : 2 879,00 €

2009 : 1 529,00 €

Boutique

2010 : 4 919,00 €

2009 : 4 077,00 €

9.8 Convention ADCF

Madame la Présidente informe les membres du Conseil Communautaire de l'organisation de la Convention de l'ADCF à Dijon les 14 et 15 octobre 2010. Elle insiste sur la nécessité pour la Communauté de Communes de s'y rendre.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de prendre en charge les frais réels (hébergement, repas, frais de congrès) pour le déplacement de Jacqueline GARIN, Sophie MUFFAT, Jean-Claude MORAND et Stéphane PUGIN-BRON à la Convention de l'ADCF à Dijon les 14 et 15 octobre 2010.

La prochaine réunion du Conseil Communautaire aura lieu mardi 5 octobre 2010 à 18h30.

Madame la Présidente propose, à la demande des communes qui le souhaitent, de venir avec un Vice-président à une réunion de leur conseil municipal pour discuter des sujets qui préoccupent les élus communaux, qui ne sont pas toujours au courant des affaires intercommunales.

Le Biot, le 3 septembre 2010
La Présidente